

raffinerie en question pour le marché canadien ou si elles donneront suite à leur premier projet d'établir une raffinerie en vue de l'exportation du produit raffiné.

**M. Lewis:** Le ministre n'avait pas à se montrer si modeste concernant sa connaissance de ce que j'avais à l'esprit. Sa réponse m'a indiqué qu'il savait fort bien de quoi je parlais. Je lui demande donc si lui ou l'Office national de l'énergie surveilleront cette situation et s'assureront que cette activité supplémentaire de raffinage au Québec et dans les provinces atlantiques ne va pas ralentir simplement parce que la société ne peut probablement pas faire autant de bénéfices en expédiant son essence ou ses autres produits raffinés aux États-Unis, et s'assureront que les produits de ces raffineries sont disponibles dans l'Est du Canada à des prix raisonnables.

**M. Macdonald (Rosedale):** J'ignore de quel projet de raffinerie au Québec le député veut parler. S'il voulait bien préciser, je pourrais le renseigner. Pour ce qui est des raffineries construites précisément aux fins de la réexportation, je puis naturellement comprendre pourquoi il peut y avoir certaines raisons de la part des sociétés de revoir les propositions qui en sont pour le moment à l'étape de projet, avant de décider si elles désirent les construire. Quant aux raffineries qui existent déjà, elles sont protégées par le contrôle canadien de l'exportation. Je songe tout particulièrement à celles de Come-by-Chance et de Port Hawkesbury. Elles seront assujetties à la réglementation canadienne des exportations. Et s'il y a lieu, le produit sera disponible de façon prioritaire pour le marché canadien.

**M. Lewis:** Puis-je demander au ministre si lui ou le gouvernement ont étudié la possibilité de créer une société pétrolière canadienne ou nationale de telle sorte qu'il y ait une société de la Couronne chargée de protéger l'intérêt public dans la production, la distribution et la fixation des prix des produits pétroliers?

**M. Macdonald (Rosedale):** L'opportunité de créer au Canada une société pétrolière nationale—c'est devenu une question artistique au sein de l'industrie pétrolière—a été examinée au cours des études sur les questions d'énergie lesquelles, à mon avis, seront disponibles au cours de la dernière semaine de juin.

\* \* \*

[Français]

### LES PORTS

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PORT PÉTROLIER SUR LE SAINT-LAURENT—LES AVANTAGES POSSIBLES DE POINTE-AU-PIC—L'ATTITUDE DU MINISTRE

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

A la suite des questions posées au très honorable premier ministre la semaine dernière quant à la construction d'un «super» port sur les rives du Saint-Laurent, l'honorable ministre peut-il dire s'il a reçu un mémoire énumérant

### Questions orales

les avantages qu'offre Pointe-au-Pic pour l'aménagement d'un tel port?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** J'ai reçu un mémoire, monsieur le président, sur le quai de Pointe-au-Pic, mais ce n'est pas en relation avec un port en eau profonde. Je pense qu'à Pointe-au-Pic, on ne songe pas à un port en eau profonde, mais à un port plus efficace que celui qui existe présentement.

**M. Caouette (Charlevoix):** Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

Est-ce que l'aménagement d'un port à Pointe-au-Pic est prévisible pour un avenir assez rapproché?

**M. Marchand (Langelier):** Je suis justement à étudier le mémoire qui m'a été présenté, monsieur le président.

\* \* \*

[Traduction]

### LES COALITIONS

#### L'ENQUÊTE SUR LA FIXATION DES PRIX DE L'ESSENCE

**L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle concerne le prix de l'essence et la fixation des prix au Canada. Je renvoie l'honorable représentant à la question que lui a posée sur ce sujet le député de Parry Sound-Muskoka il y a quinze jours et à sa réponse d'alors. Étant donné tout l'écart qui existe entre les prix de l'essence au détail à Edmonton, Calgary et Regina qui sont à proximité de ces ressources et les prix exigés à Winnipeg qui en est éloignée, le ministre a-t-il connaissance d'une enquête effectuée par le tribunal anti-coalition sur la fixation des prix à Calgary, Regina et Winnipeg?

**L'hon. Herb. Gray (ministre de la Consommation et des Corporations):** Bien qu'il soit contraire à la pratique de faire mention d'une enquête en cours d'exécution tant qu'elle ne s'est pas terminée d'une façon ou d'une autre, je crois que chacun sait qu'une plainte officielle a été déposée auprès du directeur de la direction des coalitions par des membres de l'Association des consommateurs du Canada en vertu de l'article 7 de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions au sujet de certains agissements de l'industrie pétrolière et je puis assurer au député que ce directeur s'acquitte des responsabilités statutaires qui lui incombent à la suite de cette plainte officielle.

**M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Le ministre pourrait-il demander à la direction des coalitions de prendre note de mes déclarations, c'est-à-dire au sujet de cette énorme différence de prix entre Winnipeg et Regina d'une part et Calgary et Edmonton d'autre part? Comment ce fait-il que les habitants vivant à proximité de nos ressources pétrolières doivent payer si cher leur essence alors que les taxes provinciales sont moindres?

**M. Gray:** Oui, monsieur l'Orateur, j'attirerai volontiers la question soulevée par le député à l'attention du personnel de la direction des coalitions.